



Mercredi 25 septembre 2013

Centres de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de la région Bretagne
Centre organisateur : CDG 35

**CONCOURS EXTERNE
DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

- SESSION 2013 -

Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

Durée : 3 h 00
Coefficient : 1

Ce document contient 4 pages, y compris la page de garde.

RAPPEL

- ↳ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ↳ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↳ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS

RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

CONCOURS EXTERNE

SESSION 2013

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : 3 heures / Coefficient : 1

Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

Répondez aux huit questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

• **Question 1 : (4 points)**

La clause générale de compétence. Vous structurerez et développerez votre propos.

• **Question 2 : (4 points)**

L'incidence des transferts de compétences de l'Etat sur les budgets des collectivités territoriales. Vous structurerez et développerez votre propos.

• **Question 3 : (3 points)**

Les modes de scrutin aux élections municipales. Vous structurerez et développerez votre propos.

• **Question 4 : (3 points)**

Les étapes de la procédure budgétaire dans une collectivité territoriale. Vous structurerez et développerez votre propos.

• **Question 5 : (2 points)**

Les différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs principales caractéristiques.

• **Question 6 : (2 points)**

Les avantages et inconvénients de la suppression de la taxe professionnelle.

• **Question 7 : (1 point)**

Les sanctions disciplinaires dans la fonction publique territoriale.

• **Question 8 : (1 point)**

Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.